

MAIRIE DE PAIMPOL

Séance du 22 novembre 2004

Compte-rendu du Conseil Municipal

Date de la convocation : 16 novembre 2004

Nombre de membres en exercice : 28

L'an deux mil quatre, le lundi vingt-deux novembre à dix huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Paul POCHARD, Maire par intérim.

Etaient présents :

Mmes et MM. Thierry DUCHESNE, Jean-François LE GOUSSE, Denise LE ROY, Marie-Louise RAFFLEGEAU, Jean-François GUILLERMIC, Jacques LE POLLES - Adjoint ; Dominique GONCALVES CONTO, Yvon LE BLEIZ, Gérard DAUDON, Philomène BOCHER, Anne-Marie ESCARZAGA, Janine LE DU, Loïc FAGUET, Nicole DERRIEN, Jean-Jacques NEVO, Hubert JACOB, Françoise CADIC, Marie-Madeleine GEFFROY, Roger COURLAND, Paulette KAPRY, Pierre MORVAN, Jeannick CALVEZ, Jean-Claude LE BARBU, Jeannine LE GUEN, Michel KEROMEST, Huguette BOURSEUL, Conseillers Municipaux –

Etait représentée :

Mme Marylène LE BARS par délégation à M. Gérard DAUDON.

Mme Philomène BOCHER a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 27

Représentée : 1

Votants : 28

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JACQUES SALEUN

Rapporteur : M. POCHARD

Monsieur Jacques SALEUN, élu à l'issue des élections municipales du 18 mars 2001, étant décédé, il y a lieu, en application de l'article 270 du Code Electoral, de compléter le conseil municipal.

Le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Paimpol Avenir », Monsieur Yvon GROUIEC se désistant, le suivant Monsieur Guy GRALL, domicilié 23 rue de Kernoa, accepte ce mandat.

Le conseil municipal,

INSTALLE M. Guy GRALL dans sa fonction de conseiller municipal.

- M. GRALL étant installé dans sa fonction, le nombre de votant est de 29 -

M. POCHARD cède alors la présidence à M. LE POLLES, membre le plus âgé du conseil municipal, en application de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le Président donne lecture des articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-8, L 2122-12 et L 2122-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. DAUDON propose la candidature de M. POCHARD.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le vote se fait à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	22
Bulletins blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue	12

M. POCHARD obtient 21 voix.

M. MORVAN obtient 1 voix.

M. POCHARD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé, prend la présidence de l'assemblée, es-qualité.

3. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose la création de huit postes d'adjoints, dont deux seront délégués dans les sections de Kéridy et Plounez.

La proposition de M. le Maire est acceptée par 21 voix pour et 8 voix contre (M. COURLAND, Mme KAPRY, M. MORVAN, Mme CALVEZ, M. LE BARBU, Mme LE GUEN, M. KEROMEST, Mme BOURSEUL).

4. ELECTION DES ADJOINTS

Il est procédé dans les mêmes formes, à l'élection des huit adjoints.

1. Election du premier adjoint

Premier tour de scrutin

M. le Maire présente la candidature de M. Gérard DAUDON.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le vote se fait à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	21
Bulletin blanc :	1
Nombre de suffrages exprimés :	20
Majorité absolue :	11

M. DAUDON obtient 20 voix.

M. DAUDON ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu et est immédiatement installé dans ses fonctions de premier adjoint.

2. Election du deuxième adjoint

Premier tour de scrutin

M. DAUDON présente la candidature de M. Thierry DUCHESNE.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le vote se fait à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	21
Bulletin blanc :	1
Nombre de suffrages exprimés :	20
Majorité absolue :	11

M. DUCHESNE obtient 20 voix.

M. DUCHESNE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu et est immédiatement installé dans ses fonctions de deuxième adjoint.

3. Election du troisième adjoint

Premier tour de scrutin

M. DAUDON présente la candidature de M. Jean-François GUILLERMIC.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le vote se fait à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	21
Bulletin blanc :	1
Nombre de suffrages exprimés :	20
Majorité absolue :	11

M. GUILLERMIC obtient 20 voix.

M. GUILLERMIC ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu et est immédiatement installé dans ses fonctions de troisième adjoint.

4. Election du quatrième adjoint

Premier tour de scrutin

M. DAUDON présente la candidature de Mme Denise LE ROY.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le vote se fait à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	21
Bulletins blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	11

Mme LE ROY obtient 19 voix.

Mme LE ROY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue et est immédiatement installée dans ses fonctions de quatrième adjoint.

5. Election du cinquième adjoint

Premier tour de scrutin

M. DAUDON présente la candidature de Mme Marie-Louise RAFFLEGEAU.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le vote se fait à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	21
Bulletins blancs :	12
Nombre de suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	11

Mme RAFFLEGEAU obtient 9 voix.

Mme RAFFLEGEAU n'ayant pas obtenu la majorité absolue, il est nécessaire de procéder à un deuxième tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Bulletins blancs :	8
Nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	15

Mme RAFFLEGEAU obtient 21 voix.

Mme RAFFLEGEAU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue et est immédiatement installée dans ses fonctions de cinquième adjoint.

6. Election du sixième adjoint

Premier tour de scrutin

M. DAUDON présente la candidature de M. Jean-François LE GOUSSE.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le vote se fait à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	21
Bulletins blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	11

M. LE GOUSSE obtient 20 voix.

M. LE GOUSSE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu et est immédiatement installé dans ses fonctions de sixième adjoint.

7. Election du septième adjoint

Premier tour de scrutin

M. DAUDON présente la candidature de M. Jacques LE POLLES.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le vote se fait à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	21
Bulletins blancs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	11

M. LE POLLES obtient 17 voix.

M. LE POLLES ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu et est immédiatement installé dans ses fonctions de septième adjoint.

8. Election du huitième adjoint

Premier tour de scrutin

M. DAUDON présente la candidature de M. Yvon LE BLEIZ.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le vote se fait à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	21
Bulletins blancs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	11

M. LE BLEIZ obtient 17 voix.

M. LE BLEIZ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu et est immédiatement installé dans ses fonctions de quatrième adjoint.

5. MOTION DE SOUTIEN A LA PROFESSION AGRICOLE

Rapporteur : M. JACOB

Actuellement la zone légumière traverse une crise sans précédent. Le chiffre d'affaires des producteurs est deux fois moins élevé qu'en 2003.

Le prix moyen par tête de choux-fleur représente à peine les frais de culture, ce qui fait, qu'en l'absence d'un plan de campagne, les prix pratiqués sont en dessous des prix de production.

Choux-fleurs et brocolis occupent d'importantes surfaces dans notre canton (7 000 ha) et génèrent un grand nombre d'emplois pérennes. Il est temps que les pouvoirs publics prennent en considération les doléances de la profession dans toutes les filières, en y associant toutes les productions qui subissent le même sort.

Les producteurs souhaitent une véritable rémunération correspondant à leur travail. Ils ne cessent de se mettre en conformité avec les réglementations ; ils justifient à tout moment de la provenance des produits et font face aux exigences environnementales.

L'activité agricole est l'activité économique la plus importante de notre canton. Nous ne pouvons la laisser disparaître.

A l'heure où l'Europe s'élargit, il faut réaliser une Europe égalitaire tant en matière monétaire que dans son volet social. En effet, le coût de la main d'œuvre est, par exemple, en Pologne 10 à 12 fois inférieur à celui de la Bretagne.

Le Conseil Municipal de Paimpol apporte son soutien à la population agricole et notamment aux producteurs légumiers et demande aux pouvoirs publics que, devant ces difficultés, ils prennent des décisions rapides afin de résoudre cette crise.

Bien que les élus Paimpolais n'acceptent ni les dérives, ni les dégradations de biens publics, ni les séquestrations de personnes, ils demandent, cependant, la mise en liberté rapide de Monsieur Gilbert BROUDER, président de la coopérative BRODREGER.

La séance est levée à 19 h 40.
